

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département

des Hautes-Pyrénées

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VÉZIAUX D'AURE

**Nombre de membres**

afférents au Conseil Communautaire	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	16	13

SÉANCE DU **Jeu**di 22 septembre 2011

L'an deux mille onze,

et le jeudi 22 septembre 2011 à 21h00, le Conseil de Communauté des VÉZIAUX d'AURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANGLADE Jean Louis, Président.

date de la convocation :  
15 septembre 2011

**Présents :** Mmes & Mrs J.L ANGLADE, RUEL-MONNIER Agnès, DUBARRY Jean-Bertrand, TOUCHARD Jacques, MUR Henri, FORT Michel, NERIN Franck, TREY-VIDALON Patricia, DUBERNARD Alain, PETIT Maurice, CAZALA Blaise, REY Elise, SALADON Claude.

**Absents excusés :** GAILLABAUD Marie José, GUICHARD Norbert, DARAN André

date d'affichage :  
30 septembre 2011

**Secrétaire de séance :** NERIN Franck

### **OBJET : - Acquisition d'une déchiqueteuse -**

Monsieur le Président rappelle :

- Qu'il existe une problématique forte concernant les déchets verts, déjà évoquée à de nombreuses reprises, et une nécessité de limiter les apports de végétaux en déchetterie ;
- Que la Communauté et les communes sont amenées à effectuer de nombreux travaux d'entretien des espaces verts (élagages etc.) ;
- Que les élus de la Communauté de communes ont assisté à une démonstration de matériel dans les Baronnie ;
- Que des renseignements techniques et tarifaires ont été récoltés par l'agent de développement puis étudiés en bureau des maires ;
- Qu'une consultation a permis de comparer les propositions des différents fournisseurs ;
- Que les copeaux produits pourront être éliminés ou exploités de diverses manières (paillage, compost, chauffage) ;
- Qu'une étude est en cours pour l'implantation d'une chaudière à plaquette pour le bâtiment technique ;
- Que la sollicitation des services de l'Etat a été mal orientée en 2010.

Pour réduire les volumes produits et faciliter leur élimination par d'autres voies que celle de la déchetterie, Monsieur le Président propose donc que la Communauté de communes acquiert une déchiqueteuse pour un montant de 30 022.00€ H.T. soit 35 906.31€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- De déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DDR 2012 ;
- De solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Vu et approuvé :

**Jean-Louis ANGLADE,  
Président.**